

L'assemblée générale de l'ASSO s'est tenue ce 7 novembre 2010 au Palais des Congrès, porte Maillot, de 18 à 20 heures salle 251. Le quorum étant atteint dès 18 heures 15, l'assemblée générale est déclarée statutaire.

Le trésorier développe le rapport financier 2009 (textes joints) et fait état de l'état comptable 2010 arrêté à la veille de l'assemblée générale. Il propose, pour anticiper les besoins de la négociation conventionnelle que la cotisation soit portée à 460 €.

Résolutions adoptées à l'unanimité pour le bilan financier et pour la cotisation.

Le rapport moral est lu par le président qui annonce qu'un débat suivra avant que de passer au vote afin que chacun ait en tête les enjeux de ce vote ;(texte joint) .Le rapport est adopté à l'unanimité.

La candidature d'Amarylis WURTH au conseil d'administration est acceptée à l'unanimité. Après un débat sur diverses questions, la séance est levée.